



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Russie

Question écrite n° 65141

Texte de la question

M Michel Pelchat appelle l'attention de M le ministre de l'économie et des finances, sur le dossier du remboursement des créances détenues par les porteurs de titres russes. Il tient à lui indiquer qu'au moment même où le club de Paris définit un reechelonnement à long terme de la dette de l'ex-URSS, le Gouvernement français semble incapable de mener des négociations sérieuses afin de régler définitivement ce contentieux qui pénalise encore de nombreuses familles. Il lui demande donc de bien vouloir l'informer si des modalités concrètes de règlement de ce dossier sont envisagées dans un proche avenir.

Texte de la réponse

Reponse. - En complément des informations qui lui ont été apportées en réponse à sa question écrite n° 56518 du 13 avril 1992 (JO n° 25 du 22 juin 1992) il est précisé à l'honorable parlementaire que le projet de loi autorisant la ratification de ce traité a été adopté par le Sénat et l'Assemblée nationale. Les évolutions récentes, et notamment les changements intervenus dans l'ordre juridique interne consécutifs à la disparition de l'URSS, créent une situation complexe pour la partie russe dans les discussions relatives à ces sujets. Dans ce contexte, le règlement des contentieux selon des modalités satisfaisantes pour chacune des parties reste un objectif important pour le Gouvernement. La confidentialité qu'exige le traitement de ce dossier ne permet pas de donner de plus amples précisions à ce stade. La représentation nationale sera informée de tout progrès significatif permettant l'apurement de ce contentieux.

Données clés

Auteur : [M. Pelchat Michel](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65141

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 décembre 1992, page 5494